



LE CANADA PRÉSENTE DES ARGUMENTS IRRÉFUTABLES POUR DES REPRÉSAILLES TARIFAIRES DE PLUS DE 3 MILLIARDS DE DOLLARS DANS LE DOSSIER AMÉRICAIN DE L'ÉPO

16 septembre 2015 (Ottawa) – Le Canada a présenté des arguments irréfutables devant un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui pourrait autoriser le Canada à exercer des représailles tarifaires de plus de trois milliards de dollars annuellement sur les exportations américaines vers le Canada si les États-Unis ne modifient pas très bientôt leur législation concernant l'étiquetage obligatoire du pays d'origine (ÉPO) pour la viande en vue de se conformer à leurs obligations commerciales internationales.

« Le Conseil canadien du porc, signale son président Rick Bergmann, félicite la délégation du gouvernement canadien pour sa présentation devant l'OMC, laquelle était fondée sur des faits plutôt que sur des hypothèses et des suppositions qui banalisent les dommages considérables de l'ÉPO sur l'industrie canadienne de l'élevage ».

Les représentants du Canada ont présenté des preuves que les exportations canadiennes de porcs à l'engraissement vers les États-Unis ont chuté de plus de 80 % à la suite de l'entrée en vigueur, en 2008, des règles sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine. En effet, en raison de cette règle, la plupart des transformateurs américains avaient cessé d'acheter du bétail né au Canada. Ces réductions ont touché autant les porcs à l'engraissement que les bovins d'origine canadienne.

M. Bergmann souligne par ailleurs que les coûts exigés pour se conformer à la règle de l'ÉPO sont si élevés pour le réseau de distribution alimentaire des États-Unis que le nombre d'usines de transformation américaines souhaitant acheter des porcs nés au Canada est passé de 25 avant l'entrée en vigueur de la législation à quelques-unes à peine actuellement.

« Cela fait presque six ans que le Canada a déposé une requête à l'Organisation mondiale du commerce en vue de régler ce différend », ajoute M. Bergmann, qui exploite une ferme porcine à Steinbach, au Manitoba. « L'Organisation mondiale du commerce a statué à quatre reprises que la règle de l'ÉPO était discriminatoire. Les États-Unis doivent remédier à cette législation non conforme afin d'éviter que des tarifs élevés soient imposés sur une grande variété de leurs exportations vers le Canada ».

Des représentants du CCP, ainsi que du Manitoba Pork Council et de l'Ontario Pork, étaient présents devant le groupe spécial d'arbitrage de l'OMC à Genève. Le rapport de l'arbitre est attendu le 27 novembre.

- 30 -

Pour plus d'information, communiquer avec :

Gary Stordy

Directeur des relations publiques

Conseil canadien du porc

Tél. : 613 236-9239, poste 277

stordy@cpc-ccp.com